

## **Annexe K : Documentation accompagnant les fichiers d'échange**

### **Objectif**

Tout en donnant les informations indispensables sur les modalités techniques de l'échange (bande, disquette, cédérom, transfert en ligne, etc.), la documentation doit permettre à l'agence bibliographique destinataire de déterminer, sans mener un examen approfondi des notices, quelles options du format UNIMARC ont été retenues.

On trouvera ci-après une liste d'éléments qui peuvent être utilement inclus dans cette documentation.

### **Éléments essentiels**

Nombre de notices.

Spécifications du Label de notice.

Pour une bande d'échange, options conformes à la norme ISO 1001<sup>1</sup> suivies pour la structure de la bande.

### **Types de ressources cataloguées**

Indiquer la nature des ressources cataloguées afin qu'en soit déduit leur type : par exemple, monographies seulement, de tous types à l'exception des ressources électroniques.

### **Caractère de remplissage**

Indiquer si le caractère de remplissage est toujours utilisé à la place d'une valeur déterminée.

### **Zones obligatoires**

Indiquer si des zones obligatoires sont omises ou contiennent moins d'informations que la normale (voir aussi Section 3, § 3.5).

### **Label de notice**

Position 5 : Code de statut de notice. Donner la liste des valeurs utilisées.

Position 8 : Code de niveau hiérarchique. Indiquer si le fichier d'échange contient des notices ayant un lien hiérarchique entre elles (voir aussi, plus bas, 4XX).

Position 17 : Niveau d'encodage. Donner la liste des valeurs utilisées.

Position 18 : Forme du catalogage descriptif. Donner la liste des valeurs utilisées.

### **0XX Bloc des identifiants**

Indiquer les zones qui ne sont jamais utilisées.

### **014 Identifiant d'un article de périodique**

Indiquer le code utilisé.

---

<sup>1</sup> NdT : ISO 1001:1986 – Structure de fichiers et étiquetage des bandes magnétiques pour l'échange d'information.

### **100 Données générales de traitement**

Positions 22-24 : Langue de catalogage. Indiquer les langues utilisées.

Position 25 : Code de translittération. Indiquer les systèmes de translittération utilisés.

Positions 26-33 : Code des jeux de caractères. Indiquer les jeux de caractères utilisés.

### **102 Pays de publication ou de production**

Si le \$b Lieu de publication (code non-ISO) a été rempli, indiquer la liste de codes utilisée.

### **2XX Bloc des informations descriptives**

Dans les cas où le jeu complet des sous-zones ne peut être utilisé (par exemple quand une notice a été convertie d'un autre format), donner des précisions.

### **3XX Bloc des notes**

Indiquer dans quelle mesure la zone 300 (Note générale) a été utilisée plutôt que telle ou telle zone particulière du Bloc des notes.

### **4XX Bloc des liens avec d'autres notices bibliographiques**

Indiquer si ce bloc a été utilisé ou non. Si oui, indiquer celle des deux méthodes qui a été suivie (Technique des zones imbriquées ou Technique des sous-zones classiques). Donner une information détaillée sur le contenu du bloc.

### **5XX Bloc des titres associés**

Aucune précision n'est requise.

### **6XX Bloc de l'indexation matière et de l'histoire bibliographique**

Indiquer quels sont les systèmes d'indexation recensés dans l'Annexe G qui ont été utilisés.

### **7XX Bloc des responsabilités**

Indiquer les usages en matière d'insertion ou d'exclusion de la ponctuation pour délimiter les sous-zones. Si la ponctuation est exclue, donner des exemples types.

Si la sous-zone \$3 (Numéro de notice d'autorité) a été utilisée, préciser selon quelle liste d'autorité des noms.

Quelques informations sur les pratiques suivies peuvent être utiles : indiquer par exemple si les règles de catalogage prescrivent de créer un point d'accès principal. Mais il est inutile d'entrer dans le détail, par exemple pour indiquer la typologie des vedettes de collectivité entrées sous un nom de lieu ou de territoire.

### **801 \$g Règles de catalogage (conventions de description)**

Indiquer les règles de catalogage recensées dans l'Annexe H qui ont été suivies.

### **9XX Bloc des données nationales et locales**

Indiquer si des zones locales (9XX, X9X, XX9) ont été utilisées et donner des précisions.

### **Usages locaux**

Indiquer dans quels cas le *Manuel UNIMARC : format bibliographique* n'a pas été appliqué et donner des précisions.